

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Pas-de-Calais

COMMUNE DE BERTINCOURT
Extrait du Registre des Délibérations

ARRONDISSEMENT
Arras

CANTON
BERTINCOURT

Séance
Ordinaire

OBJET :

**Demande d'autorisation
d'exploitation du parc éolien
« Ferme Eolienne La voie
d'Artois » sur les communes de
Lagnicourt-Marcel et Morchies**

L'an deux mille dix-huit, **le 1er octobre à** 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bernard BRONNIART, Maire**, en suite de convocation en date du 24 septembre 2018, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : MM Bernard BRONNIART, Jean-Claude CODEVELLE, Denis WERBROUCK, Ronald CARRETTE, Jérôme DUBOIS, Mmes Sarah ZIEBA, Patricia COQUEL, Sylvie LAMBERT, Marie-Laure-FONTAINE, Michèle ALEXANDRE

Etaient absents : MM Sébastien CARRE, Eric CLEMENT, Jean-Pierre OUTREQUIN

Avait donné procuration à Mr Bernard BRONNIART : Mr Philippe DILLIES,

Avait donné procuration à Mr Jean-Claude CODEVELLE : Mme Martine FERNET

Monsieur Denis WERBROUCK est élu secrétaire.

La séance ouverte, Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'une demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien de 6 aérogénérateurs sur le territoire des communes de Lagnicourt-Marcel et Morchies a été déposée auprès de la Préfecture du Pas-de-Calais par la société « Ferme Eolienne La Voie d'Artois ».

Mr le Maire fait remarquer que le conseil municipal de Morchies a émis un avis défavorable mais sans le motiver.

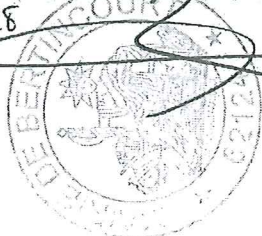
L'Autorité environnementale a rendu un avis globalement positif vis-à-vis du projet. Cependant, le projet accentue l'emprise des éoliennes sur le paysage déjà fortement occupé. Il est donc recommandé la mise en place de mesures correctives suffisantes pour réduire l'impact sur les villages les plus proches ; En matière d'écologie, il y a lieu de réaliser une étude chiroptérologique supplémentaire pour réévaluer les impacts sur l'avifaune et de justifier le choix des lieux d'implantation prévus, notamment pour la E1.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, par 11 voix contre et 1 voix pour, **rend un avis défavorable** à cette requête au motif de la trop grande emprise de ces éoliennes sur un paysage déjà fortement occupé.

La présente délibération sera transmise à Monsieur Le Préfet du Pas-de-Calais, pour visa.

Rendu exécutoire par
publication le 01.10.2018 et
transmission en Préfecture le

21/10/18



Le Maire,
Bernard BRONNIART